

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 AVRIL 2016 A 20H30.

Le douze du mois d'avril 2016, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Corinne Ribauville, Maire, Olivier Charron, Joël Biaut, Dominique Barbé, , Adjoints, Serge Charritte, Chantal Esteyries, Francis Monteiro, Sylvie Soubaigné.

Absents : Didier Desages , Nicolas Olivier, Sandrine Lapeyre qui a donné procuration à Joël Biaut, Caroline Combe qui a donné procuration à Corinne Ribauville.

Secrétaire de séance : Sylvie Soubaigné

1.Droit Prémption Urbain :

Première vente par la SARL SMPISO de deux parcelles à Bertric (1200m² et 192m²) pour la somme de 108 000 euros ; le Conseil Municipal ne préempte pas.

Deuxième vente par Mr et Mme BEVILACQUA d'une parcelle n° 925 de 54m² se rajoutant à une vente précédente de deux parcelles, le tout pour 150 000 euros ; le Conseil Municipal ne préempte pas.

2.Vote des budgets 2016:

A. Budget du Calvaire :

Une tranche de travaux pour la rénovation de la chapelle Sainte Agonie est à prévoir ainsi qu'une évaluation de l'état des arbres du parc.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 18 868.31 € et la section d'investissement s'équilibre à la somme de 153 857.33 €. Le budget est voté à l'unanimité

B. Budget RTS (Régie des Transports Scolaires) :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 20 154 €

La section d'investissement est positive pour un montant de 31 843.66 €

Le budget 2016 est voté à l'unanimité

C. Budget RPIC (Regroupement Pédagogique Inter Communal Concentré) :

L'entreprise PYTHEAS a fait un audit sur l'amiante au niveau de l'école : présence d'amiante

*au niveau de deux descentes d'eau qui vont être recouvertes par une protection métallique,

*au niveau du sol des classes de maternelle ; un réagréage du sol, qui encapsulera l'amiante, est à prévoir

*au niveau du sol du couloir de l'étage

* la salle mise à disposition pour l'association LUCOZART reste à vérifier.

Cette même société viendra faire une analyse de l'air dans les locaux scolaires.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 247 436 €

Les participations des communes pour le fonctionnement sont : Semens : 24 092.00 €

ST Germain : 19 421.00 € Verdelais : 122 555.00 €

La section de d'investissement s'équilibre à la somme de 14 783.45 €

L'investissement prévu est :

Liaison des 2 alarmes incendie 717.00 €

Vidéo interphone 4 014.55 €

Matériel 2769.45 €

Il est prévu une subvention d'investissement de 7282 € pour réfection des classes de la maternelle qui ne sera demandée aux communes qui si besoins

Semens : 1056 € ST Germain : 852 € Verdélais : 5 374 €

Au sujet de la subvention d'investissement 2015 il faut l'amortir sur le budget communal 2016. Le Conseil Municipal doit délibérer sur la durée d'amortissement qui peut se faire de 1 an à 5 ans

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de l'amortir sur un an. L'écriture à prévoir sur le budget communal est : article 6811 : 5805 € et à l'article 28041511 : 5805 €
Le budget du RPIC est voté à l'unanimité

D. Budget de la commune :

Un vote a eu lieu sur l'augmentation des impôts locaux : augmentation de 1,5% validée.

1 voix contre l'augmentation

1 voix pour une augmentation de 1%

8 voix pour une augmentation de 1,5%

Les taxes s'établissent comme suit:

Taxe habitation :	2015 : 15.66 %	2016 : 15.89 %
Taxe foncière :	2015 : 20.96 %	2016 : 21.27 %
Taxe foncière NB	2015 : 72.85 %	2016 : 73.92 %

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 755 556.00 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 446 436.63 €

Comme investissement, il est prévu :

Programme 21 Travaux bâtiments communaux 11495 €

Programme 23 Contrat aménagement de bourg : 13771 €

Programme 24 voirie : 148258.60 €

Programme 26 électrification rurale : 25000 €

Programme 29 éclairage public : 25 375 €

Programme 33 clocher église : 85 809.58 €

Programme 110 acquisition terrains 38 290.55 €

Programme 170 : acquisition matériel mobilier 36231 €

Remboursement emprunts 47 578.90 €

Subvention d'équipements RPIC : (2015 : 5805 + 2016 : 5374) = 11 179 €

Remboursement TAM 2448.00

Dépenses imprévues 1000 €

Le Budget de la commune est voté à la majorité des membres

Questions diverses :

Démission du Président de la Communauté Des Communes des Coteaux Macariens ; une réélection est prévue dans quinze jours ; à priori les Vices-Présidents resteront les mêmes
De nombreuses interrogations subsistent sur la liquidation de la CDC.

Nous attendons un arrêté préfectoral concernant la procédure d'extension de périmètre de communauté de communes.